

Année 2026
Séance du 29 avril 2026

N° 40

**Objet : Désignation des délégués
de la conférence d'entente
intercommunale avec la
Communauté de Communes
Sisteronais-Buëch pour la
gestion, l'aménagement et la
valorisation du Géoparc
mondial UNESCO de Haute-
Provence**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf du mois d'avril à quatorze heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-trois du mois d'avril 2026, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Monsieur Julien DI BENEDETTO

Est nommé secrétaire de séance : Sébastien LAMBLIN

Étaient présents :

ACCIAÏ Bruno, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BATAIL Frédéric, BELMONTE Sylvie, BERNARDINI Patrick, BERTORELLO Gilles, BERTRAND Philippe, BLASZCZYK Michel, BOGHOSSIAN Alex, BONDIL Marc, BOUYALA François, BOYER Christian, CARTIAUX Jacques (jusqu'au rapport n° 35), COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine (excepté au rapport n°16), COURONNEL Emmanuel, COUVE Henri, DAYAN Jacques, DECROIX Hugo (exceptés aux rapports 26 et 27, absent à partir du rapport n°56), DELCROIX Xavier, DESJARDINS Lila, DI BENEDETTO Julien, DOMPNIER Valérie, ESCLAPEZ Nathalie, ESMIOL Gérard, ESMIOL Sildric, EYMARD Max (excepté au rapport n° 29), FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, FOURNIER Isabelle, GARCIN Sylvie (jusqu'au rapport n° 33), GASSEND-NOIR Anne, GIACOMINO Romaric, GONCALVES Gilles, GRAC Christophe, GRANIER Gérald, GRAVIERE Remy, HOUNKPE Akouavi, ISOARD Christian, ISOARDI Delphine, LAMBLIN Sébastien, LAURENT Cathie, LEHOUX Philippe, LOMBARD Bruno, MAHLER Marie, MARGAILLAN André, MENC Ghislaine (jusqu'au rapport n°56), MERCADIER Joël, MOLINARI Frédéric, PAU Serge (excepté aux rapports 25 et 26), PAUL Delphine, PELESTOR Michel (jusqu'au rapport n° 36), PIGANEAU Dominique, PILLON Sylvie (à partir du rapport n°2), PUECH Frédéric, RABELLINO Chrystel, RICHAUD Alban, RICHIER Jacques, ROVERE Pascal, SANCHEZ Alexandra, SEVENIER Jean, THEZAN Gilles, TOUSSAINT Carole, TROUDE Joëlle, TSALAMLAL Nadia, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU-HAYER Dany

Étaient suppléés :

MAGAUD Marie-José est suppléé par MAYENC Christelle
MATHIEU Pierre est suppléé par JULIEN Eric
CARTIAUX Jacques est suppléé par BOULIOU Claude (à partir du rapport n°36)

Étaient représentés :

AUDIFFRED Alexis a donné pouvoir à DI BENEDETTO Julien
BOUSSARIE Arnaud a donné pouvoir à PAUL Delphine
FLORES Sylvain a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
GARCIN Sylvie a donné pouvoir à DOMPNIER Valérie (à partir du rapport n° 34)
MENC Ghislaine a donné pouvoir à BONDIL Marc (à partir du rapport n° 57)
PAIRE Marie-Claude a donné pouvoir à TSALAMLAL Nadia
RINALDI Marie-Pierre a donné pouvoir à LAURENT Cathie
SARRACANIE Patricia a donné pouvoir à TROUDE Joëlle
SERENO Myriam a donné pouvoir à RICHAUD Alban

Étaient excusés :

BOURJAC Bruno, REBOUL Childéric.

Le quorum est atteint.

Monsieur RICHAUD Alban, rapporteur, expose ce qui suit :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L.5221-1 et L.5221-2,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-294-002 en date du 21 octobre 2016 portant création et statuts de la communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération,

Vu les statuts de la communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération actuellement en vigueur (arrêté préfectoral n° 2023-353-018 du 13 décembre 2023),

Vu la délibération n° 21 du 26 septembre 2018 relative à la convention d'entente intercommunale avec la communauté de communes du Sisteronais Buëch pour la gestion, l'aménagement et la valorisation du Géoparc mondial UNESCO de Haute-Provence,

Vu la délibération n° 33 du 4 décembre 2019 relative à l'avenant à la convention d'entente intercommunale avec la communauté de communes du Sisteronais Buëch pour la gestion, l'aménagement et la valorisation du Géoparc mondial UNESCO de Haute-Provence,

Vu la délibération n° 35 du 13 décembre 2023 relative au renouvellement de la convention d'entente intercommunale avec la communauté de communes du Sisteronais Buëch pour la gestion, l'aménagement et la valorisation du Géoparc mondial UNESCO de Haute-Provence,

Provence Alpes Agglomération exerce la compétence gestion d'équipements touristiques et à ce titre, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements du géotourisme : UNESCO Géoparc de Haute Provence, Musée promenade.

Le périmètre du Géoparc mondial UNESCO de Haute-Provence se situe sur les territoires de Provence Alpes agglomération et de la communauté de communes du Sisteronais Buëch.

La Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération et la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch adhèrent au syndicat mixte des Monges. La modification statutaire de ce dernier acceptée par ses membres en décembre 2017 implique la gestion directe par les communautés de communes et d'agglomération du Géoparc mondial UNESCO de Haute-Provence dont le périmètre se situe sur les territoires des deux EPCI.

Considérant qu'il est utile que les communautés de communes et d'agglomération puissent exercer ensemble la gestion, l'aménagement et la valorisation du Géoparc mondial UNESCO de Haute-Provence, les deux EPCI susmentionnés ont décidé de conclure une convention d'Entente intercommunale sur la base des dispositions des articles L.5221-1 et L.5221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ladite convention d'Entente intercommunale a été signée en date du 28 septembre 2018, a fait l'objet d'un avenant conclu en date du 7 janvier 2020 afin de prendre en compte l'extension du périmètre du Géoparc mondial UNESCO de Haute-Provence, et a été renouvelée par délibération en date du 11 décembre 2023 pour la période 2024 – 2027.

Sont désignés pour représenter Provence Alpes Agglomération à la conférence d'entente intercommunale avec la Communauté de Communes Sisteronais-Buëch pour la gestion, l'aménagement et la valorisation du Géoparc mondial UNESCO de Haute-Provence :

Titulaires :

RICHAUD Alban
DESJARDINS Lila
DECROIX Hugo

Suppléants :

ACCIAÏ Bruno
ESCLAPEZ Nathalie
PAU Serge

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président,



Julien DI BENEDETTO

PUBLIE LE : 11 MAI 2026



Le secrétaire de séance,



Sébastien LAMBLIN

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa transmission au contrôle de légalité. Le tribunal administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, ou par voie postale.

REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2026

Application agréée E-legalite.com

L'Entente intercommunale a pour objet de mutualiser l'exercice de la compétence Géoparc mondial UNESCO de Haute-Provence entre la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

En matière d'investissement comme de fonctionnement, elle doit permettre d'optimiser la gestion, l'aménagement et la valorisation des sites, des parcours et des produits touristiques et culturels du Géoparc mondial UNESCO de Haute-Provence, en favorisant la cohérence entre les actions et en facilitant le portage administratif des opérations à l'échelle du territoire.

La convention prévoit dans son article 2, conformément au CGCT, la constitution d'une commission spéciale (conférence d'Entente) composée de 3 élus et 3 suppléants de chaque collectivité. Deux membres titulaires et suppléants au moins de chaque communauté sont des élus communautaires des communes du territoire de l'UNESCO Géoparc.

Il est proposé :

- De procéder à l'élection à bulletin secret de trois membres et leurs suppléants qui représenteront Provence Alpes Agglomération au sein de la conférence d'Entente.

Les candidatures proposées sont les suivantes :

Titulaires :

RICHAUD Alban
DESJARDINS Lila
DECROIX Hugo

Suppléants :

ACCIAÏ Bruno
ESCLAPEZ Nathalie
PAU Serge

Il est procédé au vote à bulletins secrets pour cette élection.

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de votants : 78
Nombre de pour : 71
Nombre de contre : 0
Nombre d'abstention : 6
N'a pas voté : 1
Suffrages exprimés : 71